



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE **Syndicat mixte**

Publié le 13/10/2025

Conseil Syndical **Session du 3 octobre 2025**

Le trois octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : François FOURCHES – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 5

Secrétaire de séance : Daniel ROCHAIX

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Délibération N° C25-63

Date de convocation : 25/09/2025

2^e CONVOCATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL **- BUDGET ANNEXE IMMOBILIER**

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, précise que des modifications de prévisions de crédits sont nécessaires sur le Budget Général et sur le Budget annexe Immobilier.

Au budget Général,

La prolongation pour une durée de deux ans de l'emprunt in fine, dont l'échéance était prévue en octobre 2025, se traduit par une opération de refinancement sur le solde restant dû soit 2 555 000 €.

L'acquisition de foncier sur le PAE de l'Echangeur approuvée par délibération C 25-45 du 18 juin 2025 pour un montant de 539 280 €, nécessite un ajustement de la prévision de dépenses par rapport au montant prévu au BP 2025.

Au budget Annexe Immobilier,

À la suite de la demande du Service de Gestion Comptable, l'émission d'un nouveau titre de redevance d'occupation des fourreaux après celui de 2024 est nécessaire pour permettre son recouvrement, un ajustement des écritures d'ordre relatives aux subventions transférées au résultat est également à prévoir.

Des crédits complémentaires sont par ailleurs à prévoir pour la réalisation de travaux sur le bâtiment Espace à hauteur de 2 500 €, ainsi que sur le bâtiment Horloge à hauteur de 10 900 €. Il est également proposé d'inscrire 15 000 € sur l'opération Horloge pour la réalisation d'un diagnostic global du bâtiment en amont du retour du bien à Chambéry-Grand Lac économie fin janvier 2027.

Ces propositions sont retracées dans la Décision Modificative N° 1 ci-dessous :

Budget Général :

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Intitulé besoin	Chapitre/ Opération	N° de compte	Montant	Intitulé besoin	Chapitre/ Opération	N° de compte	Montant
Sortie emprunt Caisse d'Epargne	041	1641	2 555 000.00 €	Sortie Emprunt Caisse d'Epargne	041	166	2 555 000.00 €
Nouvel emprunt Caisse d'Epargne	041	166	2 555 000.00 €	Nouvel emprunt Caisse d'Epargne	041	1641	2 555 000.00 €
Acquisition SCI Les Chênes ajustement du montant	1710	2111	85 000.00 €	Emprunt	16	1641	85 000.00 €
TOTAL			5 195 000.00 €	TOTAL			5 195 000.00 €

Budget Annexe Immobilier :

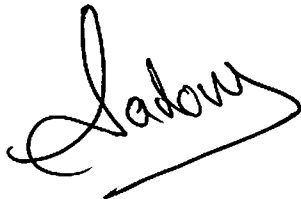
FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
Intitulé besoin	Chapitre	N° de compte	Montant	Intitulé besoin	Chapitre	N° de compte	Montant
Annulation de titre sur exercice antérieur	67	673	16 000,00 €	Réémission de Redevance Fourreaux	75	752	16 000,00 €
Virement à la section d'investissement			21 000,00 €	Subventions d'investissement transférées au résultat	042	777	21 000,00 €
TOTAL			37 000,00 €	TOTAL			37 000,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Intitulé besoin	Chapitre/ Opération	N° de compte	Montant	Intitulé besoin	Chapitre/ Opération	N° de compte	Montant
Horloge	17002	21352	25 900,00 €	Virement de la section de	021	21	21 000,00 €
Espace	17012	21352	2 500,00 €				
Gros entretien de bâtiment	17013	21352	- 28 400,00 €				
Subventions d'investissement transférées au résultat	040	139	21 000,00 €				
TOTAL			21 000,00 €	TOTAL			21 000,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Article Unique : Approuve la Décision Modificative N° 1 telle que présentée ci-dessus.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
 Le 3 octobre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
 Présidente